

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE



Date arrêté : Fin septembre 2025

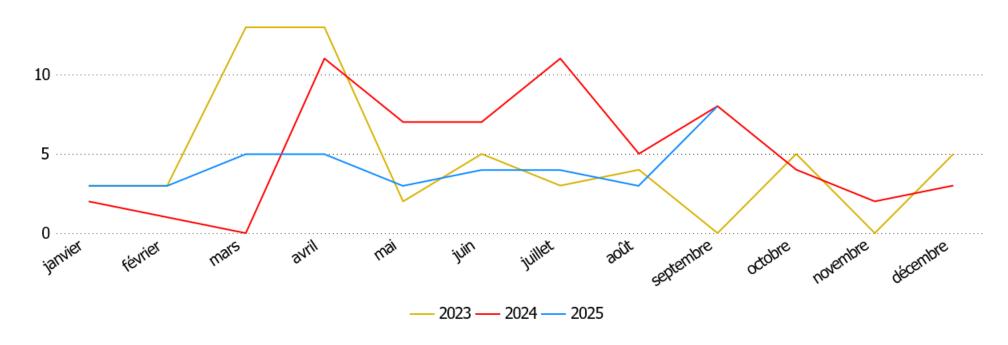


Dépôts de dossiers de surendettement



	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
Indicateur	sept. 2025	janv. à sept. 2025	oct. 2024 à sept. 2025	sept. 2024	janv. à sept 2024	oct. 2023 à sept. 2024
Nombre de dossiers déposés	8	38	47	0,0 %	-26,9 %	-24,2 %

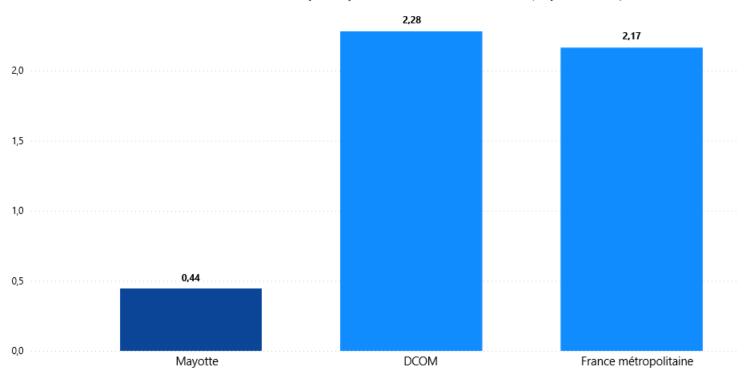
Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Mayotte)



Dépôts de dossiers de surendettement



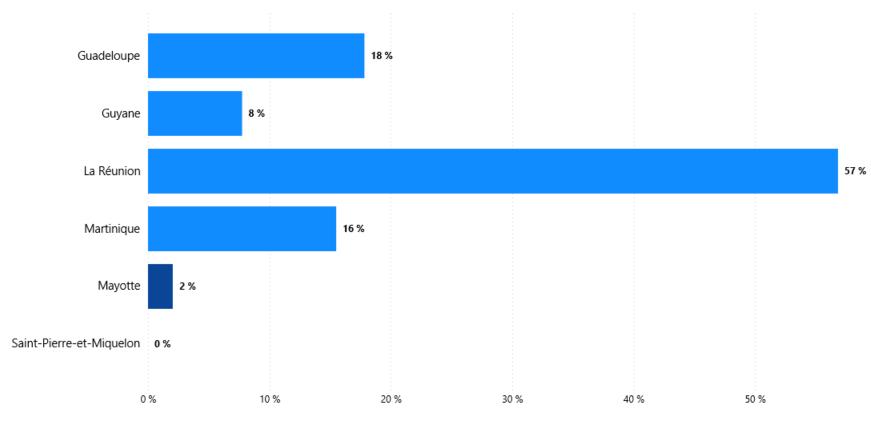
Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (sept. 2025)



Dépôts de dossiers de surendettement



Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DCOM (sept. 2025)

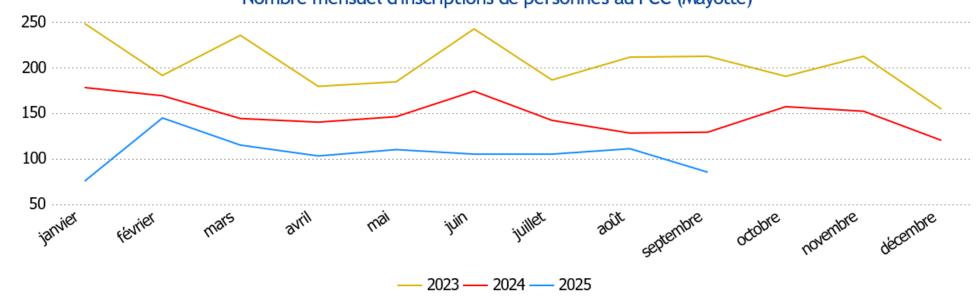


Flux d'inscriptions de personnes au FCC



	Niveau Évolution annuelle par rapport à			apport à		
Indicateur	sept. 2025	janv. à sept. 2025	oct. 2024 à sept. 2025	sept. 2024	janv. à sept 2024	oct. 2023 à sept. 2024
Inscription des personnes au FCC	85	954	1 383	-34,1 %	-29,3 %	-27,4 %
pour raison d'incidents sur chèque	48	637	940	-48,4 %	-35,2 %	-29,9 %
pour raison de retraits de carte bancair	e 38	324	452	2,7 %	-14,3 %	-21,9 %

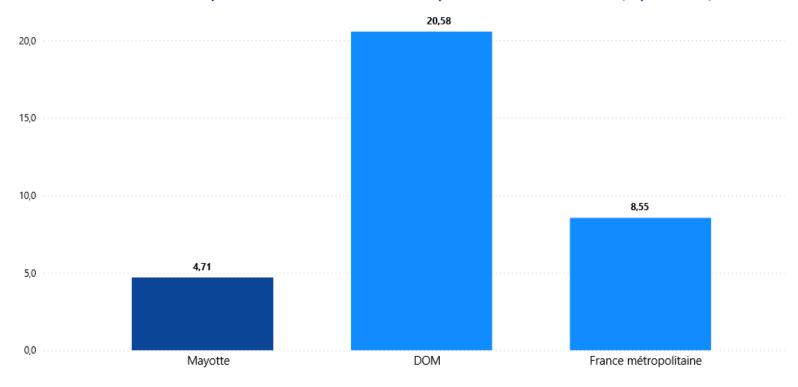




Flux d'inscriptions de personnes au FCC



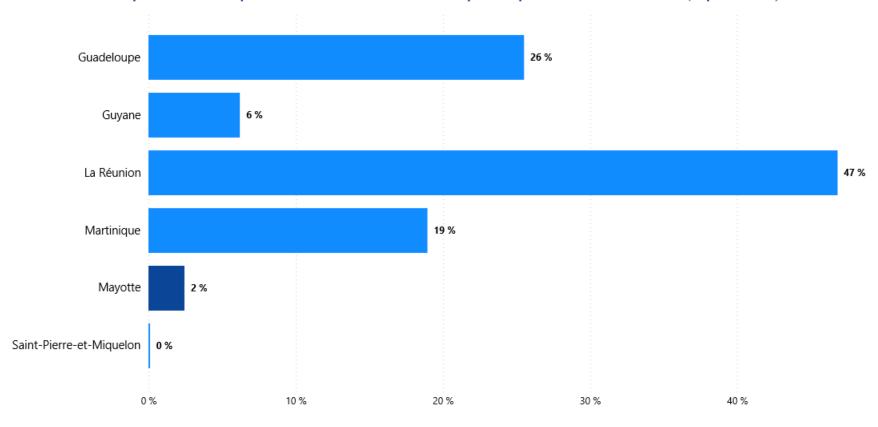
Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (sept. 2025)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC



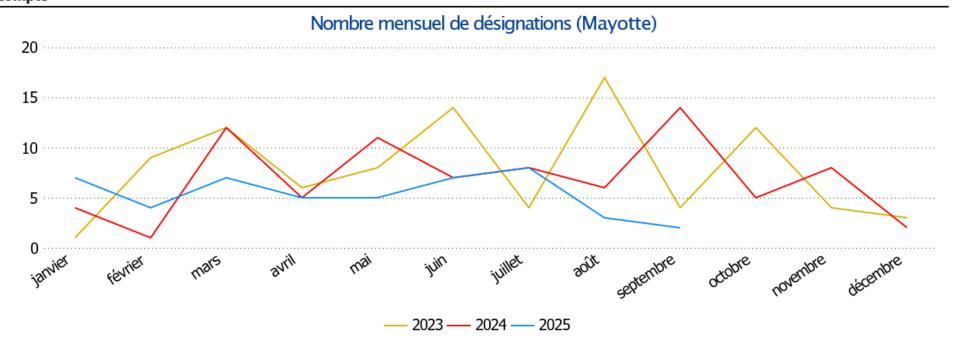
Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DCOM (sept. 2025)



Désignations de droit au compte bancaire



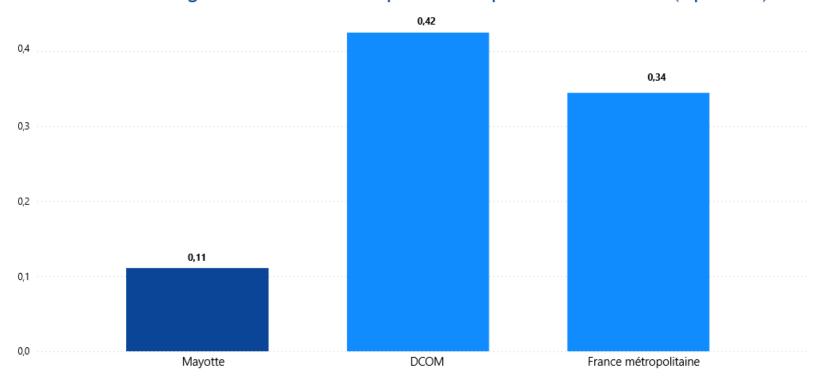
	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
Indicateur	sept. 2025	janv. à sept. 2025	oct. 2024 à sept. 2025	sept. 2024	janv. à sept 2024	oct. 2023 à sept. 2024
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	2	48	63	-85,7 %	-29,4 %	-27,6 %



Désignations de droit au compte bancaire



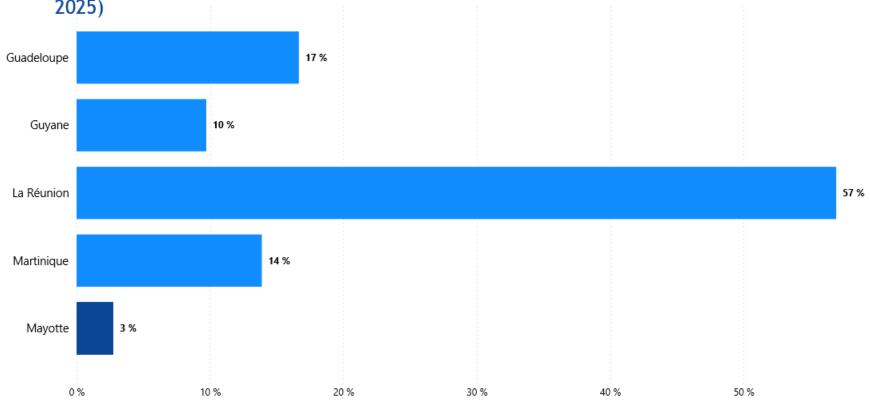
Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (sept. 2025)



Désignations de droit au compte bancaire



Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DCOM (sept. 2025)



Précision méthodologiques



- Les dépôts de dossier de surendettement sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- Les droits au compte (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM. des banques désignées
- Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC) sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM du domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- Les ratios calculés pour 10 000 habitants sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.



Agences IEDOM

Guadeloupe / Guyane / La Réunion / Martinique / Mayotte / Saint-Pierre-et-Miquelon



Siège Paris

www.iedom.fr





